



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

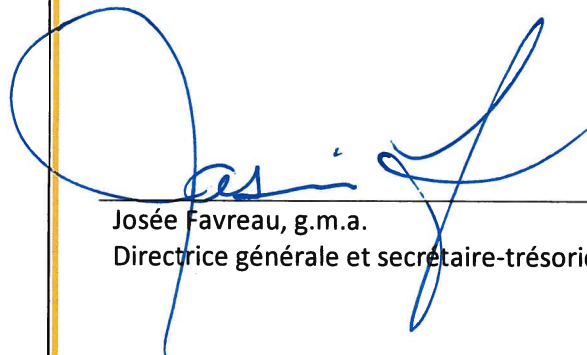
ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES :

QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, une assemblée spéciale pour l'adoption des prévisions budgétaires de cette Municipalité, pour l'année 2021, aura lieu le mercredi 16 décembre 2020, à 19 h, à la mairie de Saint-Jacques, au 16 rue Maréchal, à Saint Jacques.

QU'à cette assemblée spéciale, seulement des questions relatives au budget seront à l'ordre du jour.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2020.



---

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière